

(19)



(11)

EP 2 353 415 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

10.08.2011 Bulletin 2011/32

(51) Int Cl.:

A41F 9/02 (2006.01)**A45C 13/10 (2006.01)**(21) Numéro de dépôt: **11000019.7**(22) Date de dépôt: **04.01.2011**

(84) Etats contractants désignés:

AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR

Etats d'extension désignés:

BA ME(30) Priorité: **01.02.2010 FR 1000387**(71) Demandeur: **SALOMON S.A.S.****74370 Metz-Tessy (FR)**

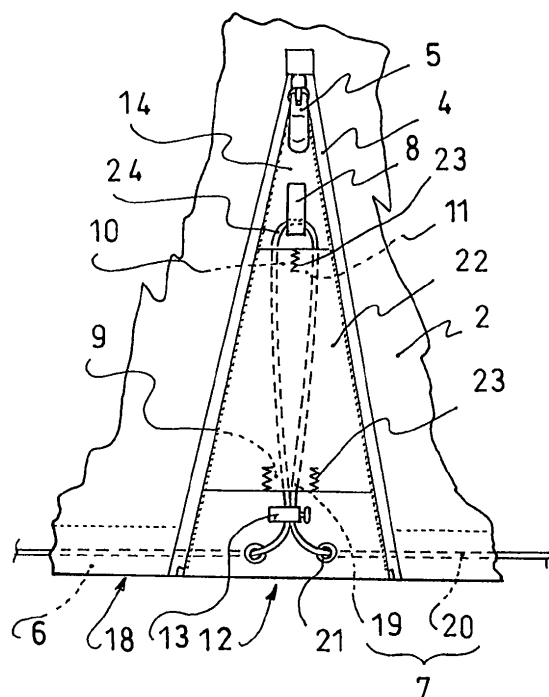
(72) Inventeurs:

- **Boisseau, Nicolas**
74150 Marcellaz Albanais (FR)
- **Rundgren, Minna**
74000 Annecy (FR)
- **Dauria, Luca**
74940 Annecy Le Vieux (FR)
- **Peguy-Geiben, Emmanuelle**
74230 Dingy Saint Clair (FR)

(54) **Moyen de réglage pour vêtement**

(57) Vêtement ou sac, dont au moins une première dimension est réglable en longueur, comportant un cordon de réglage (7) et un bloqueur (13) agissant sur le cordon; ledit cordon de réglage (7) comportant une portion captive (20) dont la longueur est liée à la longueur de ladite première dimension et une portion libre (19); ledit bloqueur (13) pouvant prendre par rapport au cordon (7) plusieurs positions marquant ainsi la frontière entre la portion libre (19) et la portion captive (20) du cordon

(7); un soufflet (12) est ménagé à proximité du bloqueur (13), ledit soufflet (12) comportant des moyens de fermeture (4) permettant de faire passer le soufflet d'une position ouverte à une position fermée, et en ce que ladite portion libre (19) traverse un passant distal (10, 11) ménagé à l'intérieur du soufflet (12), ledit passant distal étant placé à une distance telle du bloqueur (13) que lorsque le soufflet (12) est en position fermée, une majorité de la longueur de la portion libre (19) se trouve à l'intérieur du soufflet (12).

*Fig. 2*

Description

[0001] La présente invention concerne un vêtement dont au moins une première dimension est réglable en longueur grâce à un cordon de réglage auquel est associé un bloqueur.

[0002] Il est courant dans le domaine des vêtements de prévoir des moyens de réglage d'une des dimensions du vêtement. Par exemple, le bas d'une veste de pluie peut être équipée d'un ou de plusieurs cordons disposés à la périphérie inférieure de la veste. Au moins un bloqueur coopère avec le ou les cordons de façon à en réduire la longueur.

[0003] De tels cordons de réglage sont également connus pour ajuster le périmètre d'ouverture d'une capuche, des manches ou encore de la ceinture d'un pantalon.

[0004] Parfois pour en faciliter la manipulation le cordon comprend une boucle que l'utilisateur peut aisément agripper. Ces systèmes de réglage sont simples et ils peuvent être mis en oeuvre dans tout type de vêtement ou sac. Cependant lorsque le réglage est à son minimum, une grande portion du cordon se trouve inutilisée et pend hors du vêtement ou du sac. Cette portion libre du cordon de réglage peut être à l'origine d'accident. Par exemple, dans le cas où le cordon de réglage est utilisé pour régler le bas d'un pantalon, l'utilisateur peut marcher sur la portion libre du cordon et trébucher.

[0005] Dans le cas où le cordon est utilisé pour régler le bas d'une veste de sport, utiliser en mouvement, (course, vélo, etc...), le risque existe que la boucle formée par la portion libre du cordon soit intempestivement retenue par un crochet, ou par toute partie saillante se trouvant à proximité du parcours de l'utilisateur.

[0006] En plus des considérations de sécurité pour l'utilisateur, la présence de portion libre de cordon de réglage pendant hors du vêtement ou du sac, n'est pas très esthétique.

[0007] Il existe donc un besoin d'amélioration du dispositif de réglage par cordon qui résout les problèmes et inconvénients des systèmes de l'art antérieur.

[0008] L'objectif de l'invention est par conséquent de fournir un dispositif de réglage en longueur d'une partie de vêtement ou de sac comportant un cordon de réglage qui soit à la fois esthétique, facile à manipuler et qui garantisse une sécurité maximale pour l'utilisateur.

[0009] L'objectif de l'invention est atteint par la fourniture d'un vêtement ou d'un sac, dont au moins une première dimension est réglable en longueur, et qui comporte un cordon de réglage et un bloqueur agissant sur le cordon; ledit cordon de réglage comportant une portion captive dont la longueur est liée à la longueur de ladite première dimension et une portion libre; ledit bloqueur pouvant prendre par rapport au cordon plusieurs positions marquant ainsi la frontière entre la portion libre et la portion captive du cordon; un soufflet étant ménagé à proximité du bloqueur, ledit soufflet comportant des moyens de fermeture permettant de faire passer le soufflet d'une position ouverte à une position fermée, et en

ce que ladite portion libre traverse un passant distal ménagé à l'intérieur du soufflet, ledit passant distal étant placé à une distance telle du bloqueur que lorsque le soufflet est en position fermée, une majorité de la longueur de la portion libre se trouve à l'intérieur du soufflet.

[0010] De préférence, la longueur du cordon est telle que lorsque le réglage de la première dimension est à son maximum, la portion libre du cordon s'étend au-delà du passant distal et en ce que lorsque le réglage de la première dimension est à son minimum, la longueur de l'extension de la portion libre est sensiblement égale ou inférieure au double de la distance séparant le bloqueur du passant distal.

[0011] De préférence, la portion captive du cordon est reçue dans un tunnel, un oeillet pouvant être ménagé à la sortie du tunnel.

[0012] Dans un mode de réalisation de l'invention, la portion captive et la portion libre du cordon comprennent chacune deux brins.

[0013] De préférence, un passant proximal est placé entre le bloqueur et le passant distal, le bloqueur étant retenu entre le tunnel et le passant proximal.

[0014] Dans un mode de réalisation de l'invention, le passant distal comprend deux passages, un pour chacun des brins de la portion libre du cordon.

[0015] L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description à laquelle sont joints les dessins :

- la figure 1 est une vue d'un pantalon équipé du moyen de réglage en longueur selon l'invention,
- les figures 2-6 sont des vues de détail de la partie basse d'une des jambes du pantalon de la figure 1,
- les figures 7 à 10 sont des représentations schématiques de la circonférence de la partie basse du pantalon correspondant respectivement aux figures 2, 6, 3 et 5.

[0016] La figure 1 montre un vêtement 1 destiné à être porté par l'utilisateur. Il s'agit d'un pantalon. Un dispositif de réglage en longueur 16 d'une première dimension est ménagé au bas de chacune des jambes 17 du pantalon. La première dimension qui est ajustée par le dispositif de réglage 16 correspond à la circonférence de la partie basse du pantalon.

[0017] Un dispositif de réglage 16 selon l'invention pourrait également être placé au niveau de la ceinture 15 du pantalon de façon à ajuster la taille de celui-ci.

[0018] Un soufflet 12 est ménagé dans le panneau 2 constituant la surface extérieure de la partie basse du pantalon. Le soufflet 12 est réalisé au moyen d'une fente, ménagée dans le panneau 2, laquelle fente étant fermée par des moyens de fermeture à glissière 4. En arrière de la fermeture à glissière 4, un fond 14 ayant une forme sensiblement triangulaire est cousu.

[0019] La figure 1 présente le soufflet 12 en position fermée, donc invisible depuis l'extérieur du pantalon.

[0020] Les figures 7 et 8 qui représentent schématiquement la circonférence du bas du pantalon selon une

coupe transversale, permettent de comprendre le fonctionnement du soufflet.

[0021] A la figure 7 le soufflet 12 est en position ouverte, la circonférence du bas du pantalon est alors constituée par le panneau 2 ainsi que le fond 14.

[0022] A la figure 8 le soufflet est en position fermée, la circonférence du bas du pantalon n'est plus constituée que par le panneau 2.

[0023] La figure 2 représente une vue en détail de la partie basse d'une jambe de pantalon. Le soufflet 12 est en position ouverte. Le curseur 5 de la fermeture à glissière 4 est placé à l'extrémité supérieure de la fente. Le fond 14 est complètement déployé. Les moyens de réglage de la longueur de la circonférence du bord inférieur 18 du pantalon sont constitués par un cordon 7 et un bloqueur 13. Le cordon 7 est inséré dans un tunnel 6 ménagé à proximité du bord inférieur 18. Le tunnel 6 parcourt toute la circonférence du bas de pantalon et se prolonge jusqu'au niveau du fond 14 du soufflet 12. Deux oeilletons 21 sont placés dans le fond 14 pour permettre le passage du cordon depuis l'intérieur du tunnel 6 vers l'extérieur et vice versa.

[0024] Le cordon 7 est disposé dans le tunnel sur toute la longueur de ce dernier et sort du tunnel par les oeilletons.

[0025] La longueur de la circonférence du bas de jambe du pantalon, qu'on appelle dans le cadre du brevet, la première dimension, est directement liée à la longueur de la portion du cordon qui se trouve dans le tunnel 6.

[0026] L'ajustement de la longueur du cordon 7 dans le tunnel 6 est réalisé à l'aide du bloqueur 13. Après être passé par les oeilletons, les deux brins du cordon traversent le bloqueur 13. La portion du cordon se trouvant dans le tunnel 6 est appelée portion captive du cordon. L'autre portion du cordon est appelée, portion libre.

[0027] Au sortir du bloqueur 13, les deux brins du cordon passent dans un passant proximal 9, ménagé sur le fond 14, puis chacun des brins passe dans un passant distal 10, 11 qui sont tous deux ménagés sur le fond 14 du soufflet 12.

[0028] Les deux passants distaux 10 et 11, ainsi que le passant proximal 9, sont réalisés grâce à une unique bande 22 cousue sur le fond 14. La bande 22 est cousue latéralement au fond 14 et au panneau 2 (couture non visible sur la figure), mais également selon des lignes de courbure judicieusement placées pour que soient constitués des passants. Deux de ces lignes de couture 23 sont réalisées à proximité du rebord inférieur de la bande 22. Le passage entre ces deux lignes de couture constitue le passant proximal. Une troisième ligne de couture est réalisée à proximité du rebord supérieur de la bande. Chacun des passages constitués à droite et à gauche de cette couture 23 est un des passants distaux 10 et 11.

[0029] Telle que représenté aux figures 2 et 7, le soufflet 12 est en position ouverte, la portion captive 20 est à son maximum, tandis que la portion libre est à son minimum. De préférence, la longueur totale du cordon 7 est choisie pour que la boucle d'extrémité 24 de la portion libre 19 se trouve à proximité des deux passants distaux

10 et 11. On notera l'intérêt que présente le fait d'avoir deux passants distaux et non pas un seul. En effet, comme chacun des brins se trouve être dans un passant distal, distinct, la boucle d'extrémité reste nécessairement au dessus des passants distaux 10 et 11.

[0030] A partir de la position ouverte du soufflet 12 représenté à la figure 2 (figure 7), deux possibilités d'ajustement s'offrent à l'utilisateur.

[0031] La première de ces possibilités est représentée aux figures 6 et 8. Dans ce cas, l'utilisateur ferme le soufflet en manoeuvrant vers le bas le curseur 5 de la fermeture à glissière 4. Comme on peut le voir sur le schéma de la figure 8, la circonférence diminue par rapport à la position ouverte du soufflet 12.

[0032] Cependant, il n'y a eu aucune modification de la longueur de la portion captive 20 du cordon.

[0033] La deuxième possibilité consiste pour l'utilisateur à tirer sur le cordon 7. Pour ce faire, il suffit d'agripper la boucle d'extrémité de la portion libre 19 grâce à l'élément préhenseur 8 qui y est attaché. La traction exercée sur le cordon a pour effet de diminuer la longueur de la portion captive 20. Cette phase de traction est illustrée à la figure 3. Le bloqueur 13 que les dimensions extérieures empêchent de passer au travers du passant proximal 9 et des oeilletons 21 est prisonnier entre ces différents éléments et va glisser le long des brins de cordon au cours de la phase de traction.

[0034] Dans l'exemple décrit, le bloqueur 13 est un bloqueur de type auto-bloquant, une traction suffisamment forte sur les brins du cordon contribue au déblocage et au glissement des brins du cordon dans le bloqueur. Dès que la tension sur les brins est relâchée, le bloqueur se fige et maintiendra sa position sur le cordon aussi longtemps qu'une pression de manoeuvre soit exercée sur le bouton du bloqueur.

[0035] A l'issue de cette phase, la circonférence du bas du pantalon est dans la position intermédiaire représentée schématiquement à la figure 9.

[0036] L'utilisateur peut choisir de maintenir l'ajustement obtenu. Toutefois ce faisant, il ne bénéficiera pas de tous les avantages qu'apporte l'invention comme nous le verrons plus loin dans la description.

[0037] L'étape suivante consiste en la fermeture du soufflet 12. Cette étape est illustrée à la figure 4. En refermant la fermeture à glissière 4 au cours de la manipulation du curseur 5, la portion libre 19 du cordon se replie sur elle-même, le pli se faisant à proximité des passants distaux 10 et 11.

[0038] La fin de cette étape est représentée aux figures 5 et 10. La fermeture à glissière 4 est alors entièrement fermée, la boucle de portion libre du cordon est entièrement cachée à l'intérieur du soufflet 12. Comme on peut le voir à la figure 10, cette position (soufflet fermé + partie captive à son minimum) correspond à la longueur minimale de la circonférence du bas du pantalon.

[0039] La position des passants distaux 10, 11 par rapport au bloqueur 13 est telle que lorsque la longueur de la portion captive 20 du cordon 7 est à son minimum, la

distance entre le bloqueur 13 et les passants distaux est sensiblement égale à la moitié de la longueur de la boucle constituée par les deux brins de la portion libre 19 du cordon. Ainsi, quel que soit le réglage du cordon, lorsque le soufflet 12 est en position fermée une grande majorité de la longueur de la portion libre se trouve à l'intérieur du soufflet.

[0040] Dans une version modifiée (non représentée), le cordon 7 ne comprend qu'un seul brin, le réglage de la circonférence du bas du pantalon ne se faisant que sur une partie du bord inférieur. Le fonctionnement reste le même, mise à part quelques petites adaptations de la structure. Seul un oeillet 21 et seul un passant distal 10 sont alors nécessaires. Afin de maintenir l'extrémité libre de la portion libre 19 du cordon 7 au-delà du passant distal 10, on choisira un élément préhenseur 8 dont les dimensions extérieures gênent le passage dans le passant. La distance entre le passant distal et le bloqueur 13 correspond sensiblement à la moitié de la longueur de la portion libre 19, lorsque la portion captive 20 est à son minimum.

[0041] D'autres variantes de structure ainsi qu'une mise en place du dispositif de l'invention sur un quelconque vêtement ou sac sont possibles dans le cadre de l'invention.

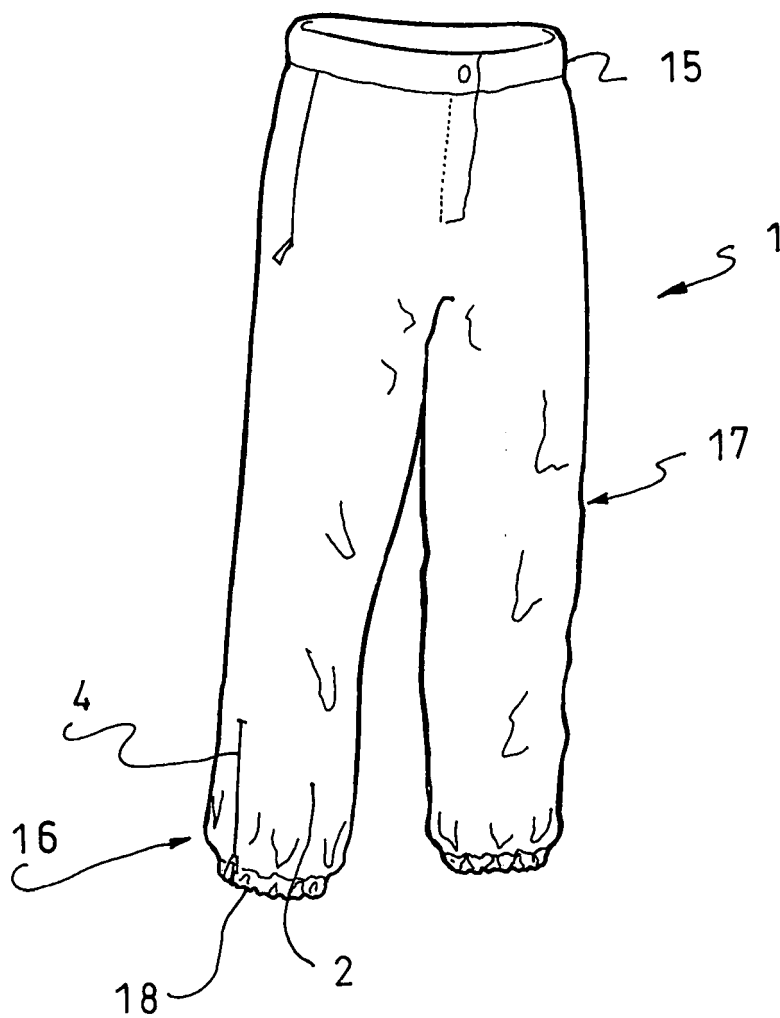
Revendications

1. Vêtement ou sac, dont au moins une première dimension est réglable en longueur, comportant un cordon de réglage (7) et un bloqueur (13) agissant sur le cordon; ledit cordon de réglage (7) comportant une portion captive (20) dont la longueur est liée à la longueur de ladite première dimension et une portion libre (19); ledit bloqueur (13) pouvant prendre par rapport au cordon (7) plusieurs positions marquant ainsi la frontière entre la portion libre (19) et la portion captive (20) du cordon (7);
caractérisé en ce qu'un soufflet (12) est ménagé à proximité du bloqueur (13), ledit soufflet (12) comportant des moyens de fermeture (4) permettant de faire passer le soufflet d'une position ouverte à une position fermée, et en ce que ladite portion libre (19) traverse un passant distal (10, 11) ménagé à l'intérieur du soufflet (12), ledit passant distal étant placé à une distance telle du bloqueur (13) que lorsque le soufflet (12) est en position fermée, une majorité de la longueur de la portion libre (19) se trouve à l'intérieur du soufflet (12).
2. Vêtement ou sac selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la longueur du cordon (7) est telle que lorsque le réglage de la première dimension est à son maximum, la portion libre (19) du cordon s'étend au-delà du passant distal (10, 11) et **en ce que** lorsque le réglage de la première dimension est à son minimum, la longueur de l'extension de la por-

tion libre est sensiblement égale ou inférieure au double de la distance séparant le bloqueur (13) du passant distal (10,11).

3. Vêtement ou sac selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la portion captive (20) du cordon est reçue dans un tunnel (6).
4. Vêtement ou sac selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'un** passant proximal (9) est placé entre le bloqueur (13) et le passant distal (10, 11) et **en ce que** le bloqueur est retenu entre le tunnel (6) et le passant proximal (9).
5. Vêtement ou sac selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'un** oeillet (21) est ménagé à la sortie du tunnel (6).
6. Vêtement ou sac selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la portion captive (20) et la portion libre (19) du cordon comprennent chacune deux brins.
7. Vêtement ou sac selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le passant distal (10, 11) comprend deux passages, un pour chacun des brins de la portion libre (19) du cordon (7).

Fig. 1



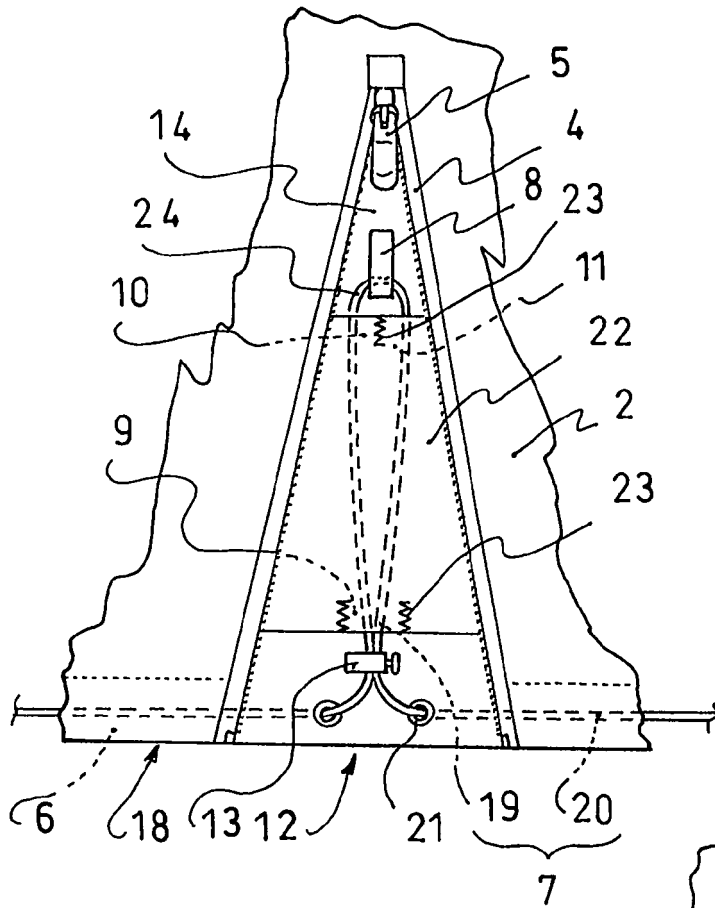
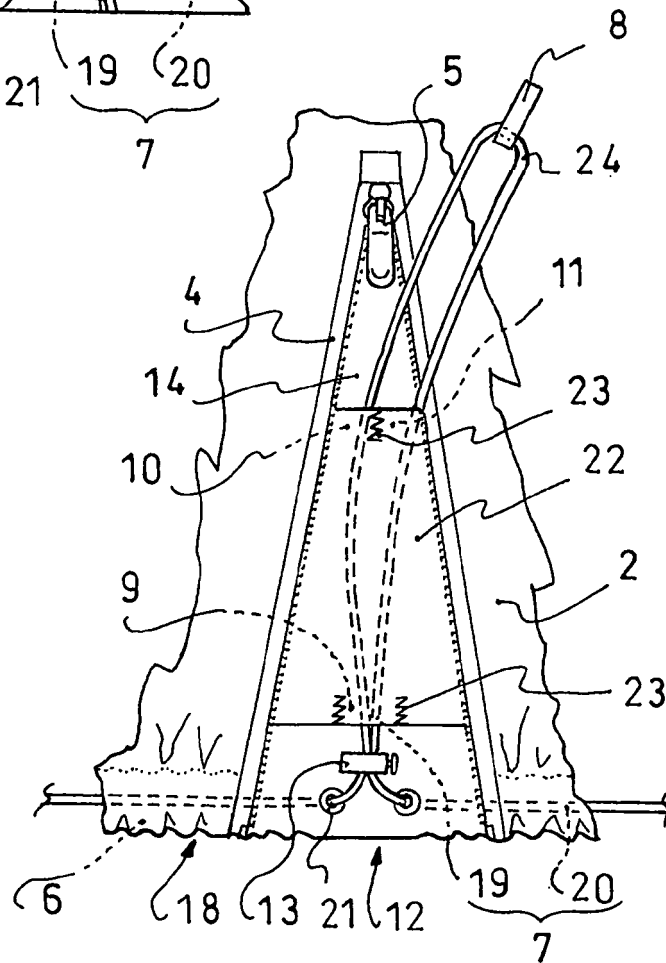
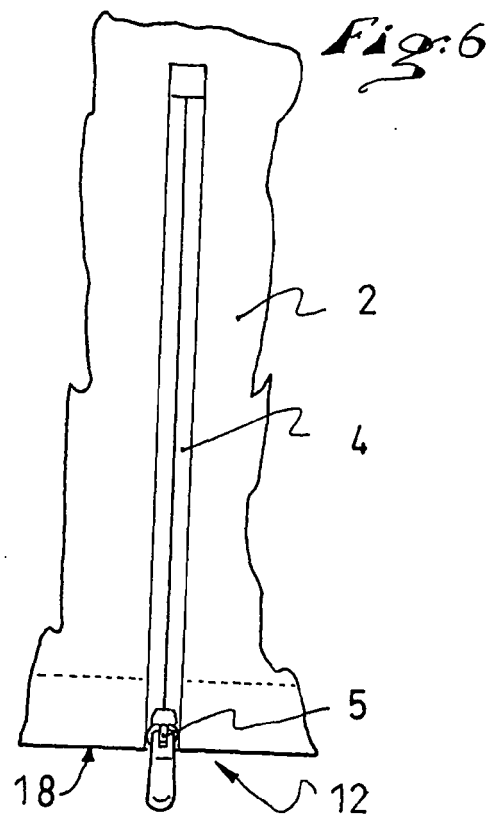
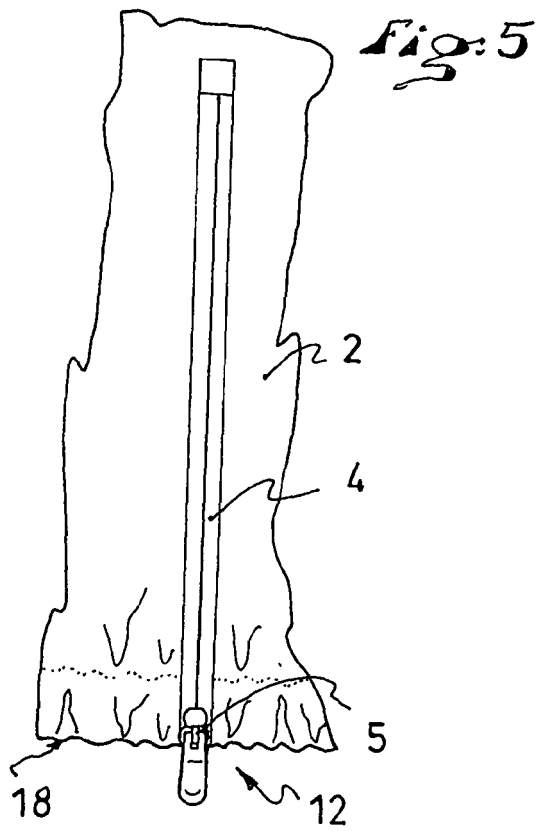
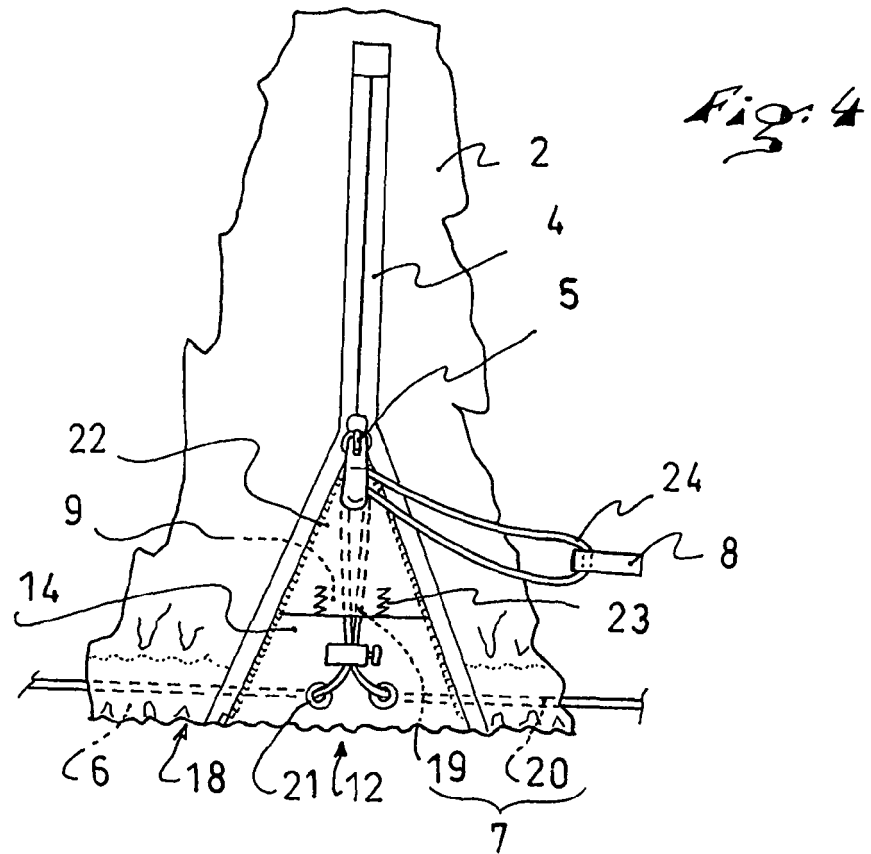
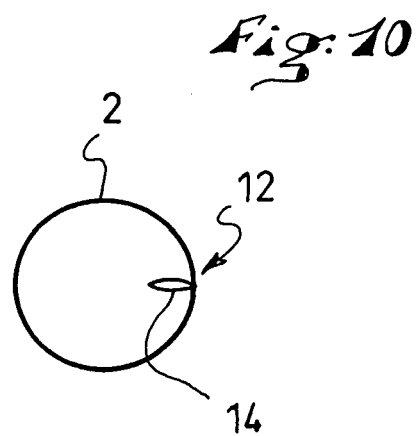
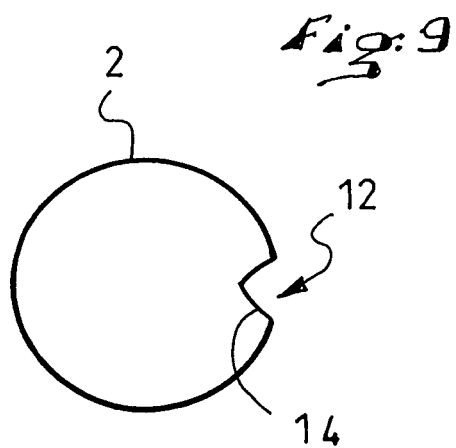
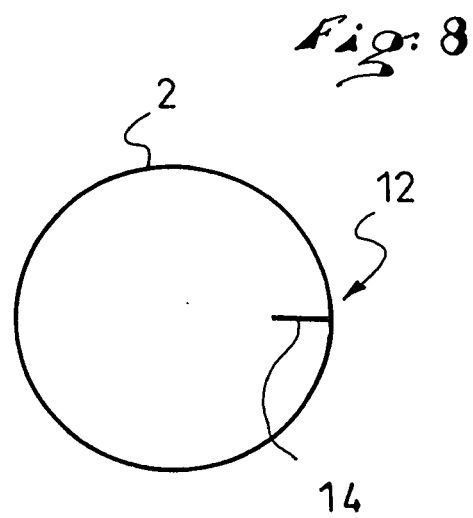
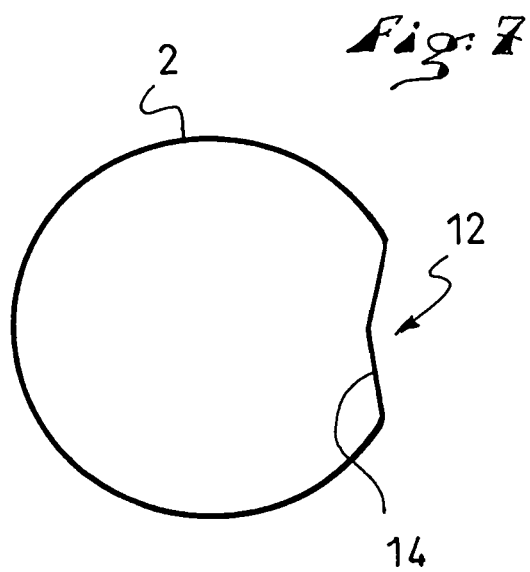


Fig. 3









RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 11 00 0019

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	JP 2000 220020 A (SHIMANO KK) 8 août 2000 (2000-08-08) * abrégé; figure 2 *	1,3,5,6	INV. A41F9/02 A45C13/10
A	JP 2006 052495 A (JAPANA CO LTD) 23 février 2006 (2006-02-23) * abrégé; figures 6,12 *	1-5	
A	WO 2008/045875 A2 (MOTHERS WORK INC [US]; GARDNER JAMES H III [US]) 17 avril 2008 (2008-04-17) * abrégé; figure 1 *	1	
A	JP 10 130922 A (UNITIKA LTD; UNITIKA GAAMAINTECH KK) 19 mai 1998 (1998-05-19) * abrégé; figures 2-5 *	1,3,5,6	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A41F A45C A41D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 15 avril 2011	Examineur Monné, Eric
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

1

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 11 00 0019

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

15-04-2011

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
JP 2000220020 A	08-08-2000	JP 4330194 B2	16-09-2009
JP 2006052495 A	23-02-2006	JP 4582301 B2	17-11-2010
WO 2008045875 A2	17-04-2008	US 2008086794 A1	17-04-2008
JP 10130922 A	19-05-1998	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82